



ACACED Préférence : Un dispositif national



L'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (« ACACED ») en Présentiel

12300 stagiaires formés dans les 24 centres de notre réseau depuis 7 ans !

Une actualisation des connaissances pour les professionnels

Cette actualisation concerne les professionnels exerçant les activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques :

- Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage;
- Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques;
- Les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Voir l'article L. 214-6-2 du code rural et de la pêche maritime.

Une attestation obligatoire

L'arrêté du 14 janvier 2022 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation fixe les titres, certificats, diplôme permettant d'accéder à l'actualisation.

Des formations adaptées à votre situation

Pour répondre aux questions concrètes des professionnels, nous organisons les formations par catégories d'animaux. A vous de choisir la formule qui vous convient le mieux.

Formation 1, 2 ou 3 catégories 7 heures		
Chien	Chien-Chat	Chien-Chat-Autres
Chat	Chien-Autres	
Autres	Chat-Autres	
154 € (*)		

(*) : Le coût de la formation inclue la formation, l'accès à des ressources pédagogiques (plateforme de formation).

L'actualisation est éligible au financement CPF, renseignez-vous !

Le programme de la formation

Objectifs :

Par catégorie, la formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien et de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles.

La formation aborde les **8 domaines** : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Un autre objectif de la formation est de permettre aux candidats de valider l'attestation de fin de formation associée à la catégorie.

Tous les centres de formation sont certifiés QUALIOPPI et QUALIFORMAGRI

Organisation de la formation

Les formations ACACED se font en groupe, en salle et sont animées par un formateur professionnel de notre centre de formation, spécialiste du domaine.

Durées :

- 1 jour pour 1, 2 ou 3 catégories ;

Lieux et dates :

Nous vous proposons plusieurs sessions de formation, avec un choix de lieux de formation. Vous trouverez le planning des sessions de formations et les lieux sur https://www.maformationanimal.fr/rechercher_session.php !

Attestation de fin de formation

Conformément à la réglementation, le centre de formation délivrera quant à lui une attestation de fin de formation conforme à la réglementation en vigueur. Cette attestation de fin de formation vous permet de prolonger de 10 ans votre activité professionnelle dans le secteur animalier.

Une organisation en réseau

Nos centres de formation sont membres du réseau national des lycées agricoles publics [Préférence FORMATIONS](#). Retrouvez toute l'offre de formation ACACED, en métropole et dans les départements d'outre-mer, sur notre portail <https://www.maformationanimal.fr>, ainsi que sur nos réseaux sociaux.

Retrouvez-nous sur :



<https://www.facebook.com/ACACEDFR>

Ou sur



<https://www.linkedin.com/company/acaced-formation-animaux-domestiques/about/>



**ACACED Préférence : Un
dispositif national**

